



Ottawa

Connaissance locale et envergure internationale à l'œuvre dans la capitale nationale

FASKEN
Avocats

Au sujet de Fasken

Fasken est un cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale qui compte plus de 700 avocats et dix bureaux au Canada, au Royaume-Uni, en Afrique du Sud et en Chine.

Nous offrons des conseils stratégiques dans pratiquement tous les domaines du droit des affaires à une vaste gamme de clients, incluant près de la moitié des sociétés Fortune 100, des grandes sociétés, des sociétés d'État, des organismes gouvernementaux, de réglementation et sans but lucratif, ainsi que des particuliers. L'excellence à l'échelle internationale et l'expertise sectorielle du cabinet continuent de nous valoir des mentions d'honneur partout dans le monde.

Fasken a depuis longtemps reconnu l'importance des dynamiques et de la complexité grandissante des marchés mondiaux. Nous aidons nos clients à mieux intégrer les effets des lois dans leurs plans d'affaires. Nous possédons une vaste expérience de représentation de clients dans le cadre de mandats à l'échelle internationale et nos avocats sont régulièrement cités sur les questions juridiques touchant les affaires.

Bureau d'Ottawa

À Ottawa, l'équipe locale d'avocats de Fasken possède une vaste expérience et une expertise de pointe dans les domaines des affaires, des communications, du droit du travail et de l'emploi, du litige, de la criminalité en col blanc, du commerce, de l'approvisionnement, de la législation anti-corruption, de la concurrence, du droit d'auteur, du droit de la responsabilité et de l'éthique, des relations avec les gouvernements, du droit politique et de la sécurité nationale. Notre équipe intervient également dans divers domaines de pratique connexes, notamment le droit constitutionnel et administratif, les droits de la personne, la réglementation des aliments et des médicaments, les droits relatifs aux langues officielles, l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Cette expertise s'appuie en bonne partie sur notre présence stratégique dans la capitale nationale, ainsi que sur nos connaissances et notre expérience des procédures en matière de législation et de politiques du gouvernement fédéral canadien et des divers organismes de réglementation.

En plus de notre expertise locale, nous fournissons à nos clients un accès facile à la vaste gamme de services professionnels offerts par Fasken à l'échelle nationale et internationale.

Droit des affaires

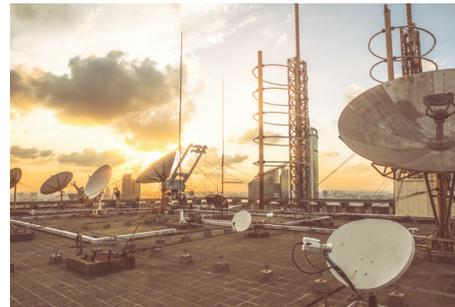
Le bureau d'Ottawa conseille les clients qui exercent des activités à l'échelle locale, nationale et internationale en matière de structures d'entreprise, d'alliances stratégiques, de capitaux publics et privés, de financement par emprunt, de gouvernance d'entreprise, de valeurs mobilières, de fusions et acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises, d'infrastructures et de partenariats public-privé, de technologies de l'information, de propriété intellectuelle ainsi que des conseils portant sur différentes formes de contrats en droit des sociétés et en droit commercial. Notre groupe de droit des affaires prodigue des conseils commerciaux spécialisés sur des questions touchant les secteurs des communications, des entreprises en démarrage, de la technologie, des mines, de la défense et du transport ferroviaire. Les avocats du bureau d'Ottawa sont reconnus par les répertoires juridiques *Canadian Legal Expert Directory* et *Best Lawyers in Canada* comme des chefs de file en ce qui a trait aux opérations dans le domaine de la technologie, aux mines et au droit des sociétés.

Les opérations récentes de notre bureau d'Ottawa dans le domaine du droit commercial incluent les suivantes :

- Facilité de crédit de 550 millions de dollars américains pour un bailleur de wagons américain nouvellement établi
- Acquisition d'une entreprise agroalimentaire établie en Ontario par une coopérative agricole établie au Québec
- Vente de 261 millions de dollars américains d'obligations sur un contrat de location de wagons étranger / réduction progressive du financement
- Financement public d'un fabricant de composants optiques
- Financement par placement privé d'une société minière inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX se livrant à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur de mines de métaux précieux en perspective au Canada et au Mexique
- Vente d'un fabricant d'appareils électroniques d'Ottawa à un important fournisseur de services de fabrication de produits électroniques établi en Californie dans le cadre d'une opération évaluée à 53 millions de dollars américains
- Conseils donnés à une société industrielle inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX relativement à ses manquements en matière d'information continue et aux ordonnances d'interdiction d'opérations sur titres connexes
- Offres publiques d'achat et courses aux procurations visant des sociétés minières cotées à la Bourse TSX pour des investisseurs étrangers
- Conseils donnés à des sociétés chinoises relativement à des investissements étrangers au Canada
- Conseils donnés à un entrepreneur important du secteur de la défense au sujet d'un regroupement d'entreprises et faisant intervenir des questions en matière de concurrence, du droit des sociétés et d'approvisionnement
- Conseils donnés à une société pharmaceutique internationale sur un contrat d'approvisionnement important
- Conseils donnés au comité spécial du conseil d'administration dans le cadre de la vente d'une société de technologie cotée à la Bourse TSX
- Restructuration d'une société de technologie pour aliéner des actifs et améliorer la performance financière
- Conseils juridiques en droit canadien offerts à un important fournisseur de systèmes d'essais de rendement à convergence IP et de plateformes de vérification de services pour les infrastructures et les services sans fil et câblés dans le cadre d'un achat d'actifs de 44 millions de dollars américains en espèces et de la prise en charge de certaines dettes
- Acquisition de sociétés de courtage d'assurance dans plusieurs provinces par Gallagher Benefit Services (Canada) Group Inc.
- Prestation de services d'aide au démarrage et à la croissance à des sociétés de technologie nouvelles et émergentes
- Ronde de financement par capitaux propres de série B d'une société de matériel informatique ontarienne en démarrage
- Réorganisations de sociétés et autres regroupements d'entreprises
- Alliances stratégiques, incluant des infrastructures et des partenariats public-privé (PPP), faisant intervenir des entreprises publiques et privées, des Premières nations, des sociétés d'État et des municipalités
- Contrats d'achat d'actifs liés à l'acquisition de spectre par des fournisseurs de services sans fil
- Contrats d'achat d'actions et d'achat d'actifs liés à l'acquisition de sociétés de télécommunications et d'actifs de télécommunications
- Services de secrétaire général d'entreprise

Droit des communications

Notre bureau d'Ottawa jouit d'une réputation internationale pour l'excellence de son travail dans le domaine du droit des communications qui porte sur la réglementation publique des télécommunications, la radiodiffusion, la radiocommunication, les questions de droit d'auteur et relatives à Internet, les mandats spécialisés en droit commercial exécutés pour les divers intervenants du secteur, et les questions ayant trait à la concurrence, au droit d'auteur et à l'investissement étranger. Aucun autre cabinet d'avocats au Canada ne rivalise avec Fasken pour ce qui est du nombre d'avocats pratiquant en droit des communications, ainsi que de l'étendue et de la profondeur de leur expérience et de leur expertise. Cette expertise est soulignée fréquemment par de nombreuses publications sectorielles, lesquelles classent notre cabinet et nos avocats parmi les chefs de file du domaine juridique à Ottawa. Par exemple, le répertoire *Chambers Global 2020* classe le cabinet dans sa tranche supérieure (niveau 1) en télécommunications, médias et radiodiffusion en plus de reconnaître trois de nos professionnels d'Ottawa. Fasken est l'un de deux cabinets d'avocats canadiens à avoir obtenu le niveau 1.



Notre bureau d'Ottawa représente des clients devant le CRTC et Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Nous représentons également des clients dans le cadre d'instances devant les tribunaux fédéraux et le cabinet fédéral relativement à des décisions du CRTC et d'ISDE.

Les mandats récents réalisés par notre bureau d'Ottawa dans le domaine du droit des communications comprennent les suivants :

- Représentation de fournisseurs de services Internet canadiens devant la Cour fédérale relativement à des demandes en dommages-intérêts préétablis fondées sur les obligations d'« avis et avis » de la *Loi sur le droit d'auteur*
- Représentation dans le cadre d'une instance du Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications visant des propositions de modification à la *Loi sur la radiodiffusion* et à la *Loi sur les télécommunications*
- Représentation de nombreuses entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) dans le cadre d'instances du CRTC relatives au renouvellement de licences de radiodiffusion
- Conseils offerts aux EDR dans le cadre d'une instance du CRTC concernant l'élaboration d'un cadre réglementaire pour la télévision locale et communautaire
- Représentation dans le cadre d'une instance du CRTC portant sur les pratiques de vente au détail dans le secteur des télécommunications et de la radiodiffusion
- Représentation dans le cadre d'une instance du CRTC portant sur l'établissement d'un cadre réglementaire pour l'installation de la fibre optique dans les immeubles multilogements
- Conseils offerts à de nombreuses entreprises de radiodiffusion dans le cadre de procédures de règlement des différends auprès du CRTC
- Prestation de conseils à plusieurs entreprises de radiodiffusion sur la présentation au CRTC de demandes de modification à la propriété ou au contrôle de titulaires de licences
- Représentation dans le cadre d'instances du CRTC portant sur les obligations en matière d'itinérance et d'arbitrages portant sur des ententes d'itinérance de fournisseurs de services sans fil
- Prestation de conseils à Rogers dans le cadre d'un examen des tarifs des services d'Internet haute vitesse de gros
- Représentation dans le cadre d'instances du CRTC portant sur les services sans fil de gros

- Conseils donnés en matière de réglementation relativement à l'accès aux structures de soutènement pour l'équipement et les tours de télécommunication avec et sans fil et aux exigences de partage applicables aux exploitants de réseaux mobiles commerciaux
- Prestation de conseils en matière de réglementation au sujet de l'octroi de licences pour des stations spatiales et terriennes et de l'accès au marché pour les satellites étrangers
- Prestation de conseils en matière de réglementation relativement à l'attribution de fréquences au Canada et aux normes et à l'homologation de l'équipement radiofréquence
- Représentation dans le cadre d'une instance d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada concernant la politique sur l'attribution et l'utilisation des bandes de fréquence
- Conseils en matière de réglementation relativement aux acquisitions, aux octrois de licences et aux transferts du spectre mobile commercial par des fournisseurs de services sans fil
- Conseils en matière de réglementation relativement à la conformité à la *Loi canadienne antipourriel* et à ses règlements, aux Règles sur la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus et autres règles de télémarketing ainsi qu'aux exigences du Registre de communication avec les électeurs
- Conseils offerts aux radiodiffuseurs et aux télédiffuseurs relativement à des demandes de nouvelles licences et au renouvellement de licences existantes
- Conseils offerts aux radiodiffuseurs et aux télédiffuseurs dans le cadre d'une instance du CRTC concernant la politique sur les avantages tangibles
- Prestation de conseils en matière de réglementation relativement à l'accès aux servitudes municipales et à d'autres lieux publics
- Prestation de conseils en matière de réglementation relativement à la conformité aux restrictions sur la propriété étrangère s'appliquant aux entreprises de télécommunications et de radiodiffusion
- Prestation de conseils en matière de réglementation relativement aux procédures et aux exigences d'entrée en concurrence des entreprises de services locaux concurrents (ESLC) ainsi qu'aux exigences d'inscription et aux obligations relatives au 9-1-1 des fournisseurs de services VoIP
- Prestation de conseils en matière de réglementation relativement à la conformité aux procédures et aux exigences internationales en matière de concession de licences
- Prestation de conseils en matière de réglementation au sujet de la conformité au cadre réglementaire du CRTC relatif à l'intégration verticale au sein de l'industrie de la radiodiffusion
- Prestation de conseils en matière de réglementation au sujet de la conformité au *Règlement sur la distribution de radiodiffusion*
- Prestation de conseils à Rogers Media quant à la soumission d'une demande au CRTC pour l'octroi d'une licence pour l'exploitation d'un service facultatif national multilingue à caractère multiethnique sous le nom OMNI Regional
- Représentation de l'intimée Rogers Media dans le cadre d'une demande pour autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour d'appel fédérale pour la décision du CRTC dans l'affaire OMNI Regional
- Prestation de conseils à Rogers Media pour la réponse aux demandes présentées au conseil des ministres pour contester la décision du CRTC dans l'affaire OMNI Regional et représentation de Rogers Media devant la Cour fédérale dans le cadre de la contestation d'une demande de contrôle judiciaire visant à annuler une décision du conseil des ministres
- Prestation de conseils sur la réorganisation de Sirius XM Canada
- Conseils donnés à Sirius XM Canada pour le renouvellement de ses licences d'exploitation d'entreprises nationales de radio par satellite par abonnement
- Conseils donnés à Sirius XM Canada pour la réponse à une demande présentée au cabinet pour contester la décision du CRTC de renouveler ses licences

Travail, emploi et droits de la personne

Fasken est un chef de file national du droit du travail, du droit de l'emploi et des droits de la personne. Nos avocats ont une solide expérience au chapitre de la représentation de clients avec brio dans presque tous les domaines du secteur privé au Canada et à l'échelle du secteur public canadien, et ce, pour la gamme complète des questions relevant du droit du travail et de l'emploi.



Nos avocats en droits du travail, droit de l'emploi et droits de la personne représentent un large éventail de types de clients dans une vaste gamme de secteurs d'activité et d'industries, y compris les soins de la santé, les hôpitaux, les universités et les conseils scolaires, ainsi que les organismes municipaux, provinciaux et fédéraux, et ils leur offrent en temps utile des conseils pratiques, innovateurs et stratégiques. Nous conseillons également d'importantes sociétés et institutions canadiennes exerçant des activités dans des domaines relevant de la compétence fédérale et provinciale, notamment les transports, les télécommunications, les institutions bancaires, le transport aérien, les services postaux, les mines, le secteur manufacturier, les hautes technologies, la construction et le commerce de détail. Nous conseillons également de nombreux organismes à but non lucratif.

Plusieurs répertoires juridiques, y compris *Chambers Global*, *Best Lawyers in Canada*, *Canadian Legal Expert Directory*, *Legal 500* et *Who's Who Legal*, reconnaissent l'excellence de nos avocats dans les domaines du droit de l'emploi, des relations du travail et des droits de la personne en milieu de travail. Fasken a également été reconnu cabinet d'avocats en droit de l'emploi de l'année par *Chambers Canada* en 2016. De plus, *Chambers and Partners* a classé Fasken dans sa tranche supérieure (niveau 1) dans la catégorie travail et emploi (au niveau national canadien, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec) en 2020, de même qu'en 2018 (niveau national canadien, Colombie-Britannique et Ontario). Tous nos avocats du groupe d'Ottawa pratiquent dans les deux langues officielles et deux membres de notre groupe sont également admis au Barreau du Québec et peuvent fournir des services juridiques à des clients des deux côtés de la rivière des Outaouais.

Voici quelques exemples des mandats récents réalisés par notre équipe du bureau d'Ottawa dans les domaines du droit du travail, du droit de l'emploi et des droits de la personne :

- Conseils stratégiques fournis à des professionnels des ressources humaines et à des cadres sur les pratiques exemplaires à adopter au quotidien en milieu de travail pour optimiser le rendement et favoriser des relations de travail constructives
- Représentation d'employeurs du secteur public et du secteur privé devant les instances judiciaires et administratives, y compris le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, le Tribunal canadien des droits de la personne, la Commission des relations de travail de l'Ontario et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail en matière d'emploi, de relations de travail et de droits de la personne
- Représentation d'employeurs du secteur public et du secteur privé dans les arbitrages concernant leurs intérêts et leurs droits
- Représentation d'employeurs du secteur public et du secteur privé auprès des commissions des relations de travail en ce qui concerne les demandes relatives aux employeurs liés, les demandes relatives aux pratiques de travail inéquitables et les griefs en matière de construction
- Aide offerte aux employeurs qui sont aux prises avec des fermetures d'usines et des mesures de réduction d'effectifs
- Aide offerte aux employeurs confrontés à des allégations et des plaintes de harcèlement, de discrimination et d'inconduite sexuelle en milieu de travail

- Conseils offerts aux employeurs en matière de gestion des présences et de demandes de mise en œuvre de mesures d'adaptation pour les employés
- Conseils offerts aux employeurs relativement aux contrats de travail, y compris les diverses clauses restrictives telles que les clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation
- Aide offerte aux employeurs dans le cadre de demandes d'accréditation, de négociations collectives et d'interruptions de travail en cas de grève, de lock-out et de piquetage, y compris les demandes d'injonction
- Conseils offerts dans le cadre d'opérations réalisées par des entreprises
- Conseils offerts aux employeurs du secteur public sur la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*, la *Loi de 2012 sur la compression de la rémunération du secteur public*, la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres supérieurs du secteur parapublic* et les cadres de rémunération connexes à celles-ci, de même que sur la *Loi visant à mettre en œuvre des mesures de modération concernant la rémunération dans le secteur public de l'Ontario* (2019)
- Conseils et séances de formation offerts à la direction et au personnel d'entreprises et d'organisations des secteurs public et privé portant, entre autres, sur un large éventail de questions, y compris les mesures d'adaptation en milieu de travail, la gestion de l'invalidité, l'évaluation du rendement, le refus de travailler, le harcèlement et les enquêtes en milieu de travail, les pratiques d'embauche et les conflits d'intérêts
- Conseillers juridiques et porte-parole des conseils scolaires catholiques franco-ontariens lors des tables de négociation avec divers syndicats représentant le personnel enseignant et non enseignant
- Conseils offerts aux associations des commissions scolaires et aux conseils scolaires de l'Ontario sur tous les aspects des relations de travail dans le contexte de divers changements législatifs tels que la fusion des administrations scolaires (2005 et 2009), la promulgation et l'abrogation de la *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves* et la promulgation et la mise en œuvre de la *Loi sur la négociation collective dans les conseils scolaires* (2014)
- Conseils offerts aux clients relativement à leurs obligations découlant de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, de la *Loi sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* et de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*
- Conseils offerts aux conseils scolaires de l'Ontario et aux consortiums connexes sur diverses questions relatives au transport scolaire

Litiges et résolution de conflits

Fasken possède l'un des groupes de litige les plus importants et les plus respectés du domaine au Canada. Des avocats figurant parmi les meilleurs avocats plaidants de l'histoire du Canada sont passés par notre cabinet.

Cette tradition d'excellence dans le domaine du litige est perpétuée par notre équipe à Ottawa. Les avocats de notre bureau d'Ottawa ont représenté des clients dans le cadre d'instances devant les tribunaux de tous les paliers en Ontario et à l'échelle fédérale, y compris la Cour suprême du Canada, les tribunaux de diverses autres provinces, ainsi que plusieurs autres tribunaux canadiens et internationaux, dont le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE). L'expertise de notre équipe porte sur les questions de litige complexes, y compris les recours collectifs, les litiges de masse, les recours d'actionnaires, les recours en cas d'abus, les litiges relevant du droit commercial et de l'emploi, le contrôle judiciaire et l'appel de décisions rendues par des tribunaux administratifs, les procédures concernant le gouvernement fédéral (y compris les questions relatives à l'approvisionnement et à la criminalité en col blanc), les injonctions et les différends transfrontaliers. Nous avons également de l'expérience pour ce qui est de dossiers d'arbitrage nationaux et internationaux menés, notamment, en vertu du *Règlement d'arbitrage* de la Chambre de commerce internationale, de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), du New West Partnership Trade Agreement (NWPTA) et des règles sur l'arbitrage sportif au Canada, dont celles des organismes nationaux de sport et du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC). De plus, nos clients bénéficient des ressources et du talent considérables de l'ensemble de notre groupe de litige au sein du cabinet.



Voici quelques exemples de mandats récents exécutés par notre équipe du bureau d'Ottawa dans le domaine du litige :

- Représentation de sociétés relativement à des questions complexes en matière de commerce, d'approvisionnement (y compris l'exclusion) et de truquage d'offres
- Représentation de particuliers et de sociétés dans le cadre d'enquêtes menées par la GRC, notamment en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*
- Représentation d'un ancien ministre du cabinet et du président du Conseil du Trésor dans l'affaire *R. v. Norman*
- Défense de particuliers dans le cadre de litiges complexes portant sur les principes du privilège parlementaire, de la prérogative de la Couronne, et des allégations de diffamation et de complot
- Représentation de clients dans le cadre de questions de fraude et de dilapidation de fonds
- La représentation de clients dans le cadre de litiges portant sur des questions de franchisage
- Défense d'une organisation religieuse internationale, de ses ministres du culte et de ses bénévoles, dans le cadre d'un recours collectif dans lequel les parties étaient accusées de malversation, de complot, de déclarations négligentes et inexactes, de manquement aux obligations fiduciaires et de violations des droits de la personne
- Représentation d'actionnaires vendeurs relativement au non-paiement de sommes dues par l'acheteur, dans le cadre d'un litige portant sur des questions de rupture de contrat et de manquement aux clauses restrictives dans les contrats de vente d'entreprise (tribunaux de première instance et d'appel)
- Défense d'une société nationale de gestion d'immeubles commerciaux, dans le cadre d'une affaire concernant des allégations de mauvaise foi et de rupture de bail commercial portées contre notre cliente par un locataire d'un important immeuble de bureaux à Ottawa
- Défense de divers fabricants dans le cadre d'affaires portant sur des questions de responsabilité du fait du produit

- Représentation d'une société canadienne relativement à la rupture d'un contrat et au non-paiement par une organisation située à Bagdad, en Irak, et représentation dans le cadre d'une affaire similaire relativement à la rupture d'un contrat et au non-paiement de montants dus par des organismes privés et quasi-gouvernementaux situés en Afrique et en Amérique du Sud
- Défense d'une organisation nationale et de ses administrateurs relativement à des allégations de diffamation découlant de rapports présentés dans le cadre d'une assemblée générale annuelle
- Défense d'une société établie aux États-Unis relativement à des allégations d'entrave à des relations contractuelles découlant de courriels diffamatoires envoyés par une personne non identifiée, laquelle serait prétendument un employé d'une filiale canadienne de notre cliente
- Représentation d'un fabricant de produits de consommation contre un distributeur établi à Vancouver, relativement à des droits de distribution au Canada et à l'échelle mondiale
- Représentation d'une société de communications dans le cadre d'une action intentée pour rupture de contrat et entrave à des relations contractuelles, relativement à des droits de radiodiffusion canadiens concernant certains contenus étrangers
- Défense d'une société technologique établie aux États-Unis dans le cadre d'actions intentées par d'anciens employés pour congédiement injustifié, par suite de mises à pied résultant de la vente d'une filiale canadienne
- Instances devant un tribunal fédéral relativement à la distribution des fonds des comptes de report, y compris l'utilisation desdits fonds pour fournir des services à large bande aux collectivités non desservies
- Prestation de conseils juridiques et représentation d'un client dans le cadre de procédures devant le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, concernant Ratiopharm Inc. (et son médicament, ratio-Salbutamol HFA)

Services de correspondance et de plaidoirie à la Cour suprême du Canada

Dans le cadre d'un sous-ensemble unique de notre pratique en matière de litige et de résolution de conflits, le bureau d'Ottawa fournit des services de correspondance aux clients parties à des litiges devant la Cour suprême du Canada, ainsi que dans des litiges à tous les paliers jusqu'à la Cour suprême du Canada.

Les correspondants de la Cour suprême de notre bureau d'Ottawa ont une vaste expérience de fourniture de conseils et d'aide aux parties dans les pratiques et la procédure de la Cour suprême, qu'il s'agisse de la demande d'autorisation d'appel ou de la procédure d'appel, en passant par les interventions, les requêtes, les suspensions des procédures en attente de l'audition des demandes d'autorisation et d'appel en cours d'instance, les changements d'avocats et les questions constitutionnelles ainsi que la question des dépens à la suite des procédures.

Nos correspondants compétents et nos avocats de litige chevronnés prêtent main-forte dans la prestation de conseils sur la *Loi sur la Cour suprême* et les *Règles de la Cour suprême du Canada* en général, en évaluant la compétence de la Cour suprême, en préparant les documents judiciaires conformément aux règles de la Cour, en effectuant la signification et le dépôt de tous les documents liés à une instance, en donnant des conseils et en élaborant des stratégies sur la façon d'obtenir l'autorisation d'appel ou l'autorisation d'intervenir et de répondre à ces demandes, en préparant des stratégies de plaider lors d'une audience en appel, en assurant la coordination et la préparation la journée de l'audience, en participant aux « huis clos » des avocats et des médias lorsque les décisions sont rendues publiques, et en suivant les questions et les affaires plaidées devant la Cour suprême du Canada.

Nos avocats plaideurs ont également été avocats principaux dans plusieurs appels devant la Cour suprême. Nos avocats plaideurs et nos experts dans d'autres domaines du droit peuvent agir à titre d'avocats adjoints dans une affaire donnée.

Nous avons des correspondants à notre bureau d'Ottawa qui pratiquent en français et en anglais.

Crimes en col blanc

Les enquêtes criminelles et réglementaires, ainsi que les accusations qui peuvent en découler, peuvent avoir des conséquences graves sur une société, ses hauts dirigeants, ses employés et la valeur de ses actions. De façon similaire, les enquêtes criminelles et les accusations visant des représentants du gouvernement et d'autres personnes occupant des postes prestigieux peuvent également avoir des conséquences dévastatrices. Notre bureau à Ottawa dispose de l'expérience et des ressources nécessaires pour gérer efficacement les dossiers et les enquêtes en matière de criminalité en col blanc, et ce, dans plusieurs territoires.

Nous représentons nos clients dès le moment où les autorités entament leur enquête jusqu'au procès devant le tribunal compétent. De plus, notre équipe a déjà représenté des clients dans le cadre de procédures à la fois réglementaires et civiles menées en parallèle, lesquelles ont souvent lieu de façon concomitante aux enquêtes criminelles.

Nos clients bénéficient de l'important réseau de relations de notre équipe, notamment avec des services d'enquête, des conseillers juridiques externes spécialisés en droit criminel (qui peuvent aider des parties liées), des experts en matière de relations publiques, des juricomptables et des experts en informatique judiciaire. Notre équipe Cols blancs, défense et enquêtes met à profit son expérience et ses compétences reconnues à l'échelle internationale dans le domaine des litiges commerciaux complexes pour défendre nos clients devant tous les tribunaux des pays où nous pratiquons.

L'expertise de l'équipe de notre bureau d'Ottawa est complétée par la vaste expérience de Fasken dans les domaines de la responsabilité sociale d'entreprise, de la diffamation, de la gestion de la réputation, de la réglementation relative aux processus électoraux et au lobbying, des valeurs mobilières, de la gouvernance d'entreprise, du commerce international, de l'activité minière, de l'emploi, des communications et de l'approvisionnement.

Les mandats récents réalisés par notre bureau d'Ottawa relativement à la criminalité en col blanc, aux enquêtes et à la conformité comprennent les suivants :

- Représentation de Nigel Wright dans le cadre d'une enquête menée par la GRC. M. Wright était le chef de cabinet du premier ministre du Canada. Cette affaire était liée à une enquête plus vaste de la GRC à savoir si des activités illégales avaient eu lieu dans le cadre de demandes de remboursement de dépenses faites par divers sénateurs canadiens. Aucune accusation n'a été déposée.
- Représentation de TPG Technology Consulting (« TPG »), dans le cadre d'une importante affaire de truquage d'offres. TPG, son président et l'un de ses dirigeants, ainsi que plusieurs autres sociétés défenderesses, faisaient l'objet d'accusations de truquage d'offres en vertu de la *Loi sur la concurrence*, ainsi que d'accusations de complot en vertu du Code criminel. L'action constitue l'une des plus importantes affaires en matière de truquage d'offres de l'histoire du Canada.

Droit du commerce international

Le bureau d'Ottawa a une pratique de premier plan en droit international du commerce, de l'investissement et de l'approvisionnement. Les avocats spécialisés en droit du commerce du bureau d'Ottawa jouissent d'une position de chefs de file dans le secteur du commerce international et de l'investissement et parmi les avocats qui se spécialisent dans ce domaine. Reconnus comme des professionnels de premier plan dans leur domaine, nos avocats spécialisés en commerce conseillent des entreprises et des gouvernements et agissent pour leur compte dans le cadre de questions se rapportant au Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE), à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à l'ALENA, dans le cadre de différends en matière d'investissement, d'arbitrages commerciaux internationaux, de recours commerciaux, de questions de douanes, de contrôles des importations et des exportations et de marchandises contrôlées, de sanctions, de pratiques de corruption à l'étranger, d'investissements étrangers, de commerce des biens et services culturels et dans toutes les facettes de l'approvisionnement gouvernemental. Nous représentons nos clients devant une grande variété d'organismes, de ministères et de tribunaux judiciaires et administratifs nationaux et internationaux.

De plus, nous conseillons régulièrement nos clients en matière de vérification diligente dans le cadre d'opérations de commerce transfrontalières, de relations gouvernementales, de droit international de l'environnement, de droit international de l'agriculture, de droit international de la propriété intellectuelle, de commerce interprovincial et de législation sur l'embarco cubain.

Les mandats récents réalisés par le bureau d'Ottawa en matière de droit du commerce, d'investissements et de l'approvisionnement comprennent les suivants :

- Conseils et représentation juridiques offerts à une entreprise de construction de simulateurs de vol aux États-Unis concernant le refus de paiement du gouvernement du Canada et la saisie de biens
- Représentation d'un gouvernement nord-américain à titre d'intimé dans un contrôle judiciaire devant la Cour d'appel fédérale concernant une décision du TCCE dans une affaire d'antidumping et de subvention
- Appel au TCCE à l'endroit d'une décision du gouvernement fédéral d'attribuer un contrat en technologies de l'information au concurrent du client
- Conseils donnés à l'une des plus grandes sociétés pharmaceutiques sur la loi de l'ALENA applicable aux initiatives législatives américaines visant à interdire l'importation de médicaments sur ordonnance aux États-Unis
- Conseils offerts à des gouvernements étrangers sur diverses questions liées au commerce à l'appui des négociations commerciales avec le Canada
- Représentation d'une société aérospatiale à la Cour fédérale relativement à une demande de contrôle judiciaire dans le cadre de laquelle l'entreprise a pu défendre avec succès une contestation relative à l'approvisionnement de sa soumission gagnante pour un contrat d'entretien d'aéronefs
- Conseils donnés à un fournisseur nord-américain d'engrais spécialisés sur le traité d'investissement bilatéral Canada-Égypte
- Conseils et représentation juridiques offerts à des groupes de règlement des différends commerciaux de l'ALENA à Ottawa, à Washington et à Mexico, sur des affaires de dumping et de subvention
- Conseils donnés à une association américaine de produits agricoles primaires sur les questions de l'OMC concernant l'accord sanitaire et phytosanitaire
- Représentation d'une Chambre de commerce étrangère à l'égard du commerce réalisé par les entreprises représentées par la Chambre au Canada
- Conseils prodigués à des clients sur certains aspects du projet d'accord commercial Canada-UE et rencontres avec les négociateurs canadiens pour le compte des clients
- Représentation de l'un des plus grands fabricants mondiaux de moteurs d'avion dans plusieurs différends de l'OMC

Droit de l'approvisionnement

L'approvisionnement et les marchés publics forment un domaine du droit particulièrement complexe, qui varie d'un endroit à l'autre et qui est influencé par une multitude de facteurs, dont la common law, les lois, les règlements, les traités nationaux et internationaux, les directives, les politiques et l'usage.

Chez Fasken, nous offrons à nos clients des secteurs public et privé une approche fondée sur le bon sens pour apprivoiser ce domaine complexe du droit, approche mise en pratique par une équipe multidisciplinaire d'avocats chevronnés. Notre équipe se distingue par la diversité et la profondeur de son expérience. Bon nombre d'entre nous avons occupé des rôles importants dans divers gouvernements et industries, ce qui nous permet de donner à nos clients des conseils uniques et inégalés en matière d'approvisionnement et de marchés publics, d'accords commerciaux nationaux et internationaux, de sécurité publique et de droit des appels d'offres.

Nous travaillons avec nos clients tout au long du processus d'approvisionnement : définition des exigences, planification de l'appel d'offres, processus de soumission, négociation contractuelle et attribution du contrat définitif, y compris la contestation de soumission, le règlement de différends et le litige.

Notre équipe possède l'expérience et la réputation nécessaires pour promouvoir, défendre et faire valoir vos intérêts. Nous comprenons les lois et les divers outils qu'elles contiennent, et les utilisons de manière stratégique pour décrocher les meilleurs résultats pour nos clients.

Nous comprenons que les marchés publics ne sont pas des opérations commerciales ordinaires, car l'utilisation de fonds publics peut attirer une attention politique et médiatique accrue. Notre approche tient compte du contexte politique, commercial et médiatique dans son ensemble.

Sans surprise, les services de Fasken sont fréquemment retenus pour de très grandes affaires d'approvisionnement et de marchés hautement médiatisées, souvent devant plusieurs tribunaux.

Les mandats récents réalisés par le bureau d'Ottawa comprennent les suivants :

- Conseils prodigués à l'égard d'un projet phare impliquant l'ancienne ambassade des États-Unis sur la rue Wellington, à Ottawa, visant à promouvoir la réconciliation entre les Canadiens et les peuples autochtones au Canada
- Négociation accélérée d'une opération avec le gouvernement fédéral dans le cadre de ses mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19 – valeur estimative : 300 M\$ CA
- Conseils prodigués à une grande société d'État provinciale concernant un projet d'infrastructure de transport évalué à 12 G\$ CA
- Conseils prodigués à un ministère provincial sur l'approvisionnement en services et la négociation contractuelle connexe – valeur estimative : 1,5 G\$ CA
- Conseils prodigués à une société d'État fédérale concernant un conflit d'intérêts dans un processus d'approvisionnement à deux étapes – valeur estimative : 20 à 30 M\$ CA
- Représentation d'un client dans la contestation d'un marché public avec la Marine royale canadienne évalué à 60 G\$ CA
- Représentation d'un client dans la contestation d'un marché public pour des services avec le gouvernement fédéral évalué à 1 G\$ CA devant la Cour fédérale, le TCCE et la Cour supérieure de justice de l'Ontario
- Représentation d'un grand entrepreneur du secteur de la défense devant la Cour fédérale et le TCCE dans la contestation d'un appel d'offres du ministère de la Défense nationale – valeur estimative : 200 M\$ CA
- Représentation de clients dans plusieurs contestations en matière d'approvisionnement réussies opposées en vertu de l'ALEC et ayant pris la forme d'arbitrages tenus conformément au cadre de règlement des différends du NWPTA
- Représentation de clients dans plusieurs arbitrages commerciaux privés d'envergure internationale d'une valeur totalisant 15 M\$ US

Droit de la concurrence et examen aux termes de la *Loi sur Investissement Canada*

Le bureau d'Ottawa conseille les clients sur les fusions, les questions criminelles incluant les cartels et le truquage d'offres, les pratiques commerciales restrictives comme l'abus de position dominante, le refus de vendre, la vente liée, l'exclusivité et le maintien des prix de revente et les dispositions sur la publicité trompeuse de la *Loi sur la concurrence*. Notre expertise en droit de la concurrence comprend nos conseils sur les exigences d'avis et d'examen relativement à des investissements étrangers dans les entreprises canadiennes nouvelles et existantes en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*, les dispositions sur l'examen de la sécurité nationale et les politiques concernant les investissements étrangers dans les industries culturelles canadiennes.

De plus, les avocats de litige du bureau d'Ottawa représentent des clients accusés d'infractions à la *Loi sur la concurrence* et au *Code criminel*. Notre équipe entretient des relations et travaille en collaboration avec certains des meilleurs avocats en droit criminel au Canada afin d'offrir à nos clients des conseils multidisciplinaires inégalés dans la défense d'affaires aussi complexes.

Les mandats réalisés par le bureau d'Ottawa en droit de la concurrence comprennent les suivants :

- Conseils et aide à l'égard des exigences d'avis et d'autorisation de la *Loi sur la concurrence*
- Conseils et aide à l'égard des exigences d'avis et d'examen de l'avantage net de la *Loi sur Investissement Canada*
- Conseils sur le processus d'examen de sécurité nationale et les dépôts connexes
- Conseils offerts sur la fusion des entreprises de radio par satellite XM Canada et Sirius Canada ainsi que sur la demande réussie de lettre de non-intervention et sur la renonciation à l'obligation de déposer un avis
- Conseils donnés en matière de réglementation sur les politiques de conformité en matière de concurrence pour des sociétés de communication
- Procureurs représentant le Commissaire de la concurrence dans l'affaire *Commissaire de la concurrence c. Canada Pipe Inc.* (abus de position dominante et exclusivité)
- Procureurs représentant le Commissaire de la concurrence dans l'affaire *Commissaire de la concurrence c. Sears Canada Inc.* (indications sur le prix de vente habituel)
- Conseils donnés au défendeur principal dans l'un des plus importants dossiers de truquage d'offres de l'histoire du Canada concernant la prestation de services informatiques au gouvernement du Canada



Droit d'auteur

Le bureau d'Ottawa a établi une solide pratique dans le domaine du droit d'auteur. Nous conseillons nos clients au sujet d'une vaste gamme de questions relatives à la concession de licences de droits d'auteur, ainsi que des modifications proposées à la *Loi sur le droit d'auteur*. Nous représentons également des usagers d'œuvres protégées dans le cadre d'audiences sur la tarification menées par la Commission du droit d'auteur du Canada et de litiges portant sur une violation devant la Cour fédérale.



Nous représentons aussi des clients devant la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada dans le cadre de procédures découlant de décisions qui ont été rendues par la Commission du droit d'auteur ou par d'autres tribunaux administratifs et qui se rapportent au droit d'auteur.

L'équipe en droit d'auteur du bureau d'Ottawa a représenté récemment les clients suivants :

- Les plus grandes sociétés canadiennes de télécommunications sans fil, dans le cadre d'une poursuite intentée contre la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) visant le recouvrement de redevances qui avaient été versées pour le téléchargement de sonneries téléphoniques en vertu d'une interprétation de la loi maintenant invalide
- Un consortium formé des ministères de l'Éducation provinciaux, dans le cadre d'une audience devant la Commission du droit d'auteur au cours de laquelle le consortium prétendait que la plupart des copies des extraits courts de livres, de revues et de journaux que les professeurs utilisent à des fins pédagogiques était considérée comme une « utilisation équitable » et ne constituait pas une contrefaçon du droit d'auteur
- Un groupe de services de musique en ligne, dans le cadre d'une audience devant la Commission du droit d'auteur qui a donné lieu à l'établissement du premier tarif pour la webdiffusion d'enregistrements sonores au Canada
- Un groupe de services de musique en ligne, dans le cadre d'une audience devant la Commission du droit d'auteur dans laquelle les clients prétendaient que (i) les redevances à verser aux auteurs-compositeurs par les services offrant la webdiffusion devraient être établies conformément au régime de redevances s'appliquant aux stations de radio commerciales; et (ii) que les listes de lecture de musique diffusées et mises en antémémoire devraient être considérées comme des copies personnelles et ne constitueraient donc pas une contrefaçon du droit d'auteur
- Deux grandes sociétés de câblodistribution et de communications sans fil, dans le cadre d'une instance devant la Cour suprême du Canada; la Cour suprême a statué que le CRTC n'a pas compétence afin de mettre en œuvre un régime de compensation pour la retransmission des signaux de radiodiffusion par les entreprises de distribution de radiodiffusion
- Un groupe de services de musique en ligne, dans le cadre d'une instance devant la Cour suprême du Canada; la Cour suprême a statué que les téléchargements de musique ne constituent pas une contrefaçon du droit des auteurs-compositeurs et des éditeurs de musique de transmettre leurs œuvres au public par télécommunication
- Un groupe de gouvernements provinciaux, dans le cadre d'une instance devant la Cour d'appel fédérale; la Cour d'appel devait établir si nos clients étaient assujettis aux tarifs établis en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur*, et ce en raison de la présomption d'inopposabilité des lois à la Couronne

Relations gouvernementales et stratégie

Toutes les entreprises, ou presque, sont touchées par les décisions prises à pratiquement tous les paliers du gouvernement.

Ces décisions peuvent s'inscrire dans vos objectifs ou les entraver. Lorsque vous êtes épaulé par des avocats chevronnés et bien renseignés, vous pouvez anticiper les risques et les atténuer. Vous pouvez également cerner les possibilités d'améliorer la situation de votre organisation à l'avenir.



Fasken vous offre trois avantages distincts. D'abord, nous adoptons une démarche rigoureuse afin de bien saisir vos priorités sur les plans commercial et juridique. Deuxièmement, nous nous comportons selon les normes professionnelles les plus élevées. Troisièmement, les relations que nous entretenons avec nos clients sont protégées par le secret professionnel et font l'objet de la plus grande discrétion.

Nous aidons nos clients à l'échelle locale à faire affaire dans des territoires étrangers, et ce, surtout dans les pays d'Afrique et de l'Amérique latine. Nos connaissances sectorielles s'étendent véritablement à l'échelle planétaire et notre cabinet est bien respecté tant des gouvernements que des clients.

Nos avocats en relations gouvernementales sont, pour la plupart, entièrement bilingues en anglais et en français et certains parlent aussi d'autres langues. Ils sont formés aussi bien en common law qu'en droit civil. Nombre d'entre eux ont occupé des postes de prise de décisions à des paliers élevés du gouvernement, soit en qualité de conseillers auprès de ministres du cabinet ou de fonctionnaires élus, ou à titre de lobbyistes.

Les mandats que nous réalisons pour les clients comprennent la mise en œuvre de stratégies efficaces de relations gouvernementales pour des associations dans les secteurs de l'exploitation minière, de l'assurance et de l'industrie pharmaceutique, pour des sociétés de services financiers multinationales et pour de nombreuses entreprises privées au Canada et à l'étranger.

Les mandats récents réalisés par le bureau d'Ottawa en matière de relations gouvernementales comprennent les suivants :

- Conseils donnés à la chaîne anglaise Al Jazeera sur une demande d'inscription au CRTC acceptée visant à inclure la chaîne internationale de nouvelles et d'actualités primée dans les listes de services que les distributeurs canadiens par câble et par satellite peuvent distribuer
- Conseils offerts à une coalition de sociétés de communications et de technologies nationales et multinationales sur des modifications législatives apportées à la *Loi sur le droit d'auteur* et représentation de la coalition dans les discussions avec des représentants du gouvernement fédéral
- Représentation de fournisseurs canadiens de services par câble et par satellite dans le cadre de discussions avec des représentants canadiens sur la négociation de traités internationaux sur le droit d'auteur

Droit politique

Nous avons l'équipe de professionnels du droit se consacrant au droit politique la plus nombreuse au Canada. Nous sommes d'ailleurs largement reconnus comme des chefs de file dans ce domaine. Nous agissons pour le compte de sociétés nationales et étrangères, d'organisations, de titulaires d'une charge publique, de partis politiques ainsi que de candidats et de particuliers.

Nous conjugons une expertise juridique approfondie à une parfaite connaissance de l'application de la réglementation, ce qui nous permet de fournir à nos clients des conseils pratiques et judicieux.

Fasken apporte son aide en matière d'enregistrement des lobbyistes, de conformité des activités de lobbyisme et de compréhension des règles applicables aux cadeaux et aux marques d'hospitalité. Nous intervenons également dans le cadre de procédures d'application de la loi, effectuons des vérifications diligentes, élaborons des politiques institutionnelles et évaluons les conflits d'intérêts dans le secteur public pour le compte de nos clients.

En matière d'emploi, nous conseillons des sociétés envisageant d'embaucher d'anciens représentants du gouvernement et du secteur public afin de déterminer l'applicabilité de certaines règles comme celles portant sur la pratique des « portes tournantes ». Nous accompagnons également d'anciens représentants du gouvernement dans leurs démarches visant à obtenir une dérogation ou une exemption.

Notre équipe comprend un ancien chef du cabinet du premier ministre du Canada, qui exerce actuellement les fonctions de commissaire à l'intégrité auprès de 20 municipalités, ainsi que l'auteur d'un ouvrage juridique de premier plan sur le droit du lobbyisme.



Sécurité nationale

Le bureau d'Ottawa de Fasken joue un rôle prépondérant dans le groupe sécurité nationale multijuridictionnel du cabinet. Ce groupe conseille des clients de tous les secteurs en matière de sécurité nationale et d'infrastructures essentielles, dont la protection de la vie privée et la cybersécurité, l'investissement étranger, l'approvisionnement et les marchés publics, les contrôles à l'exportation, les marchandises contrôlées et les sanctions économiques, la défense et les enquêtes relatives aux crimes en col blanc, les habilitations de sécurité gouvernementales et les relations gouvernementales. Le groupe Sécurité nationale de Fasken – composé de praticiens en droit, en politique et en relations gouvernementales issus de différents groupes de pratique traditionnels – combine de manière unique une connaissance et une expérience des questions liées à la sécurité nationale, à la défense et à la protection des infrastructures essentielles. Il comprend des avocats qui ont occupé des postes de haut niveau dans le secteur privé et à tous les paliers de gouvernement.